

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 17

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – MILLET R. – M. LEVEQUE - COTTEAU B, Adjoints – BOITTIN R. - CHOYER C - CÔNEUF R. - CRONIER A. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. - GUIHÉRY S. - JUGUET S.- LOUVEAU S. - POIRIER J. – QUENTIN B. ROUSSEAU JJ -
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : 2

FOURNIER C. donne pouvoir à MILLET R.
POULLAIN S. donne pouvoir à LOUVEAU S.

Absents excusés : CHAUSSIS K. - FOUQUÉ JC

Secrétaire de séance DELANGLE C.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 7 février, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu le 4 mars 2019 de la part de Mme Delphine PELLERIN, conseillère municipale, l'informant de sa démission du Conseil municipal. La démission prend effet dès réception du courrier.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET

• POINT SUR LES TRAVAUX

– Travaux rue du Maine – résultat de la consultation :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Maine, il a été procédé à une consultation d'entreprises sous forme d'une procédure adaptée, en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics.

Les travaux se décomposent en un seul lot : terrassement – voirie – assainissement

La date de remise des offres était fixée au 15 mars 2019, avant 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient le prix des prestations et la valeur technique.

Cinq entreprises ont remis une offre.

A l'issue du classement, l'entreprise classée au 1^{er} rang est STPO avec une offre de 339 387.25 € HT.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour attribuer le marché de travaux à l'entreprise STPO, pour un montant de 339 387.25 € HT,
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces ayant trait à ce marché.

Avis favorable à l'unanimité.

– Assainissement – schéma directeur :

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2018 a été évoquée l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées. Cette étude consiste à établir un programme d'actions dans le but de réduire les dysfonctionnements du réseau et de la station de traitement. Elle comporte donc une phase préalable de diagnostic.

Il est proposé de lancer cette étude, qui peut bénéficier de l'aide financière de l'agence de l'eau Loire - Bretagne. Afin d'avancer sur ce dossier, une rencontre avec l'agence de l'eau va être programmée prochainement.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour le lancement de cette étude.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Informations et divers :**

- **Territoire d'Énergie :** M. MILLET rappelle les modalités de contribution communale 2019 en matière de maintenance éclairage public. La ville de GORRON possède 854 points lumineux et 34 armoires de commande. Cette maintenance se chiffre à 17.50€ TTC par point lumineux et 35€ TTC par armoire, soit un coût total de 16 135€ TTC. Le total linéaire de ce réseau représente 33.58 Km. De 2004 et jusqu'en 2011, la fourniture d'électricité sur l'éclairage public avait vu sa facture doubler. Après changement des habitudes de consommations (diminution des périodes d'éclairage, etc...) aujourd'hui, le montant est à 2004, soit 26 197€. M. MILLET souligne que des économies peuvent encore être trouvées à l'avenir en changeant, par exemples, des ampoules par un éclairage LED.
Il est noté qu'actuellement beaucoup de dysfonctionnements persistent sur l'éclairage public. L'entreprise en charge de la maintenance du réseau y travaille.
- **Aménagement autour de la promenade Saint Laurent :** le site de l'ancien plan d'eau deviendra d'ici le mi-avril un site d'éco-pâturage. Trois chèvres des fossés et quatre moutons jacob prendront possession du site. Le site de l'éco-pâturage sera mis en place par l'Établissement de travail et d'insertion « Copainville » de Mayenne.

II – ANIMATIONS CULTURELLES

- **INFORMATIONS**

– **Manifestations à venir :**

- **Salon peintures et sculptures** du 30 mars au 14 avril à l'Espace Culturel Colmont. Il s'agit du 9^{ème} salon de Peintures et Sculptures. Ce salon est organisé par l'Association Art'Bo. 65 artistes y seront accueillis avec près de 300 œuvres. M. Le Maire rappelle que le vernissage se tiendra le samedi 30 avril et que l'ensemble du conseil municipal y est invité.
- **Foire Fleurie** du samedi 6 au dimanche 7 avril. Un programme sous le signe du Printemps avec démonstrations d'art floral, cours d'art floral, grands décors végétaux et floraux en collaboration avec les élèves du lycée Nazareth de RUILLE-SUR-LOIRE (Sarthe). Il y aura également un défilé avec la Musique de la Sainte-Cécile de Janzé, Miss Mayenne 2018 en calèche, les vélos fleuris, sans oublier la fête foraine. Cette manifestation est organisée en partenariat avec le comité des fêtes.
- Joseph POIRIER informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 25 mars dernier concernant l'élection de Miss Mayenne. Les années passées, cette élection avait lieu à CARELLES, mais pour cette année le comité des fêtes de CARELLES ne souhaite pas reconduire. En présence de Jérôme BOUTELOUP, président du CAP Gorronnais, les membres du Comité Régional Miss France et quelques membres de la commission des affaires culturelles, il a été convenu, lors de cette rencontre, d'organiser cette élection le 29- juin prochain à l'Espace Colmont.

III - JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

- **INFORMATIONS**

– **Subventions :**

Lors de la dernière commission Jeunesse, Sports et Loisirs, 3 associations n'avaient pas retourné le dossier de demande de subventions. Michel LEVEQUE rappelle qu'une réserve de 5 000€ a été voté pour palier à ces demandes tardives.

– **Foulées Gorronnaises :**

Le samedi 6 avril prochain se tiendront les foulées gorronnaises, organisées en collaboration avec le CANOM et la mairie. Pour cette année, une nouvelle animation sera proposée ; il s'agit du parcours du

Cœur. Cette « marche du Cœur » est organisée par Alain QUINTON, président de l'ASG. Un stand, avec l'appui de la Fédération française de cardiologie, sera mis en place ; des démonstrations pour l'utilisation de défibrillateur y seront proposées. Michel LEVEQUE tient à remercier l'engagement des élus qui se sont proposés pour donner de leur temps lors de cette manifestation.

– **Parc de Loisirs :**

Le chapiteau a été installé cette semaine. Une tyrolienne a été mise en place pour la nouvelle saison. Un nouveau flyer, présentant les nouveautés, a été distribué dans les entreprises, CE, etc... Michel LEVEQUE annonce que la saison s'annonce prometteuse car il y a actuellement plus d'une cinquantaine de demande de devis pour accueillir des groupes et autres. La réouverture du Parc est prévue le 6 avril. Michel LEVEQUE propose que la commission jeunesse, sports et loisirs du 23 mai, se déroule au parc de loisirs, permettant de découvrir les nouvelles activités.

IV - AFFAIRES SOCIALES

• **INFORMATIONS**

- Béatrice COTTEAU informe les membres du conseil municipal que le budget du Centre Communal d'Action Sociale a été voté le 14 mars 2019 avec une subvention communale de 30 000 €.
- Mme COTTEAU fait part qu'une soirée sera organisée le jeudi 4 avril à la Salle Jeanne d'Arc. Le thème abordé sera « On mange quoi demain ? ». Il s'agit d'une soirée participative sur l'agriculture et l'alimentation de demain. Cette rencontre est organisée par la ville de GORRON, le Civam Bio 53 et la communauté de communes du Bocage Mayennais.

VI - ADMINISTRATION GENERALE, ECONOMIE, PERSONNEL

1. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

➤ **Comptes administratifs 2018 :**

– **BUDGET PRINCIPAL :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 509 562.90
- Recettes : 3 047 853.42

Excédent de fonctionnement reporté : 400 000.00

Total recettes : 3 447 853.42

Résultat de fonctionnement (A) : 938 290.52

Section d'investissement :

- Dépenses : 814 095.81
- Recettes : 880 324.07
- Excédent d'investissement reporté : 114 413.65
- Total recettes : 994 737.11

Résultat d'investissement (B) : 180 641.91

Résultat (A + B) = 1 118 932.43

– **BUDGETS ANNEXES :**

• **Assainissement :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 54 660.27
- Recettes : 108 553.53

Résultat de fonctionnement (A) : 53 893.26

Section d'investissement :

- Dépenses : 198 748.91
- Recettes : 313 840.37 avec report de 202 622.01
- **Résultat d'investissement (B) : 115 091.46**

Résultat : (A + B) : 168 984.72

- **Cinéma :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 71 534.18
- Recettes : 67 173.58
- Excédent de fonctionnement reporté : 4 802.00
- Total recettes : 71 975.58

Résultat de fonctionnement (A) : 441.40

Section d'investissement :

- Dépenses : 61 712.88
- Recettes : 34 109.40
- **Résultat d'investissement (B) : - 27 063.48**

Résultat (A - B) = - 26 622.08

- **ZA Les Besnardières :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 22 074.98
- Recettes : 79 613.82

Résultat de fonctionnement (A) : 57 538.84

Section d'investissement :

- Dépenses : 788 387.30 avec report de 705 264.58
- Recettes : 27 120.54

Résultat d'investissement (B) : - 761 266.76

Résultat : (A - B) = - 703 727.92

- **Lotissement "Les Quatre Epines" :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 62 727.55
- Recettes : 131 844.29 avec report de 69 116.74

Résultat de fonctionnement (A) : 69 116.74

Section d'investissement :

- Dépenses : 125 455.10 avec report de 62 727.55
- Recettes : 62 727.55

Résultat d'investissement (B) : - 62 727.55

Résultat : (A - B) = 6 389.19

- **Réseau chaleur bois :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 176 158.21
- Recettes : 211 337.12 avec report de 38 542.73
- **Résultat de fonctionnement : 35 178.91**

Section d'investissement :

- Dépenses : 49 680.86
- Recettes : 88 181.92 avec report de 47 089.42

Résultat d'investissement (B) : 38 501.06

Résultat : (A + B) = 73 680.22

- **Lotissement "Les Gandonnières" :**

Section de fonctionnement : 0.00

Section d'investissement : 0.00.

Avant le vote du compte administratif, il doit être procédé au vote du **compte de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes.**

Il est proposé à l'assemblée, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Avis favorable à l'unanimité

A l'issue du vote du compte de gestion, Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à M. Roger MILLET pour le vote du compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes tel qu'il a été exposé ci-dessus.

Avis favorable à l'unanimité

A l'issue du vote du compte administratif, Monsieur le Maire reprend la présidence.

► VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Il est proposé au conseil, sur avis favorable des commissions réunies le 20 mars 2019, de reconduire les taux en vigueur, soit :

- Taxe d'habitation : 17.01%
- Taxe sur le foncier bâti : 25.07%
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.28%

Avis favorable à l'unanimité

2. BUDGETS PRIMITIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 345 000.00

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 2 270 000.00

- BUDGETS ANNEXES :

• Assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 90 500.00

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 253 000.00

• Cinéma :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 77 400.00

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 45 000.00

• ZA Les Besnardières:

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 205 000.00

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 836 000.00

• Réseau chaleur bois :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 173 000.00

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 83 550.00

• Lotissement "Les Quatre Epines" :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 137 300.00

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 130 730.00

• Lotissement "Les Gandonnières" :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 124 000.00

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 100 000.00

Avis favorable. (17 voix pour dont 1 pouvoir, 2 abstentions – Mme Sandrine JUGUET et M. Sébastien POULLAIN)

3. DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la signature des contrats de ruralité, une convention financière entre l'Etat et les EPCI détermine chaque année la liste des projets bénéficiaires de crédits. Au titre de l'année 2019, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais avait inscrit l'agrandissement de la salle de sports située sur GORRON, projet reporté à l'année 2020. La commune de GORRON ayant le projet de réaliser en 2019 le réaménagement de la mairie, rez-de-chaussée et étage, pour un coût estimé à 250 000.00 € HT, il est proposé au conseil :

- De donner son accord au projet de réhabilitation de la mairie, rez-de-chaussée et étage,
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,
- De solliciter une aide financière dans le cadre de la DSIL au titre de l'année 2019.

Avis favorable à l'unanimité.

4. DISPOSITIFS D'AIDES AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISÉS PAR LES COLLÉGIENS

Monsieur le Maire expose au conseil que le Département entend accompagner les collectivités dans la rénovation des équipements sportifs utilisés par les collégiens sur la période 2019-2021.

Dans ce cadre du projet de réfection complète de la piste d'athlétisme, pour un coût estimé de 29 767 € HT, il est proposé au conseil de solliciter l'aide du Département.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la réfection complète de la piste d'athlétisme, pour un coût de 29 767 € HT,
- De s'engager à démarrer les travaux avant fin 2021
- De solliciter l'aide financière du Département

Avis favorable à l'unanimité.

5. CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLÈGES – AVENANT N°3

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une convention entre le conseil départemental, les collectivités territoriales et les collèges définit les conditions de mises à disposition des installations sportives au bénéfice des collèges et arrêtent les modalités de règlement au titre de l'utilisation par les collèges des installations sportives.

L'avenant n° 3 reprend les termes de la convention initiale modifiée par les avenants n° 1 et 2 ainsi que les nouvelles modalités et tarifs votés par le département lors du budget primitif 2019.

Il est proposé au conseil de :

- Donner son accord à la conclusion de l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges,
- D'autoriser le maire à signer le dit avenant.

Avis favorable à l'unanimité

6. CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le maire rappelle que la commune avait conclu avec le conseil départemental une convention relative aux prestations d'assistance technique pour le suivi des équipements d'assainissement collectif.

Afin de pouvoir continuer la collaboration dans ce domaine avec le conseil départemental, Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'une nouvelle convention pour une durée de 5 ans,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Avis favorable à l'unanimité

7. VENTE DE TERRAINS ZONE D'ACTIVITÉS DE LA BOURDAISERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2017 donnant son accord pour la vente à la société CISE d'une parcelle, cadastrée section AL n° 141, d'une superficie de 4 680 m², au prix de 4 € le m².

La société CISE souhaite également se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AL n° 140, d'une superficie de 99 m².

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour la vente de la parcelle AL n° 140, au prix de 4 € le m²,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de l'office notariale THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN.

Avis favorable à l'unanimité

VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

CCBM : Le 27 février 2019 s'est tenu le conseil communautaire avec notamment pour ordre du jour le vote du budget. M. le Maire rappelle que la situation financière s'est tendue depuis quelques années. Ceci est dû notamment à la perte de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et du bonus de DGF (Dotation Globale de fonctionnement). Afin de rééquilibrer le budget, le levier fiscal est donc actionné. La CCBM s'aligne donc sur les techniques réalisées par les autres intercommunalités. Une augmentation d'impôt est donc à prévoir.

SEKOM : M. Le Maire annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation du tarif de l'eau pour 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.

Le secrétaire de séance,
Ludovic DUVAL

Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN